

ALGER

Extract of Alger républicain

Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/L-occupation-de-la-Syrie-par-les.html>

L'occupation de la Syrie par les États-Unis est maintenant officielle

- Actualité politique internationale - Moyen Orient - 5.1. Syrie -

Publication date: mercredi 31 août 2016

Description:

Un dangereux événement historique dont la survenue ne fait qu'augmenter le risque d'une guerre totale.

Au cours des dernières 24 heures, les États-Unis ont rendu très clair leur statut de force d'occupation hostile en Syrie.

Par Fort Russ le 21 août 2016

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Un dangereux événement historique dont la survenue ne fait qu'augmenter le risque d'une guerre totale. Au cours des dernières 24 heures, les États-Unis ont rendu très clair leur statut de forcé d'occupation hostile en Syrie.

Hier, les USA ont transmis un communiqué au gouvernement légitime de la Syrie et à la coalition anti-terroriste essentiellement russe qui assiste les Syriens. Ce communiqué fait savoir que les USA ont prélevé à leur usage une bande du territoire syrien, qu'ils entendent occuper militairement en y maintenant des troupes en service actif, des forces d'opérations spéciales, des conseillers, des mécaniciens et des unités de soutien ; ils ont également décrété une zone d'exclusion aérienne (« no fly zone ») et averti qu'ils abattraient tout avion syrien ou russe qui survolerait cet espace réservé [au-dessus de la zone déclarée « zone kurde autonome », NdT].

Comme le rapporte RT, le commandant des forces US en Irak et en Syrie, le lieutenant-général Stephen Townshend a déclaré : « Nous avons informé les Russes d'où nous en sommes (where we're at...)... ils nous ont dit qu'ils en avaient informé les Syriens, et tout ce que j'ai à dire est que nous nous défendrons si nous nous sentons menacés ». Depuis lors, comme le rapporte Reuters, les affrontements entre forces kurdes et syriennes se sont intensifiés.

Un certain nombre d'analystes avaient prévu que les USA adopteraient cette voie, étant donnés les succès de la campagne des Syriens et de leurs alliés russes en général et de la détérioration des relations américano-turques en particulier, celles-ci entraînant la possibilité, pour les Américains, de perdre l'accès à la base d'Incirlik, le tout s'ajoutant à la situation désastreuse des forces takfiristes bloquées dans Alep. Différentes agences d'information internationales font déjà circuler une version de l'histoire qui présente le communiqué des forces US comme « une mise en garde à la Russie et à la Syrie » (CNN) ou une « menace défensive » (IBT), mais elles omettent de préciser l'aspect de facto de ce développement. Elles ne croient pas devoir mentionner non plus que la déclaration officielle des États-Unis viole outrageusement les lois internationales et que ce qu'elle annonce n'est rien d'autre que l'occupation illégale d'un état souverain.

Les observateurs ont compris depuis longtemps que la raison pour laquelle les USA ont financé et soutenu à la fois l'Etat islamique et les forces kurdes était qu'ils voulaient se servir de l'Etat islamique comme vaincu de substitution, virtuel ou réel, pour ensuite découper une tranche de Syrie à occuper sous le prétexte d'y former un état kurde indépendant. En prévision de quoi d'ailleurs, des représentants de la « région autonome kurde » ont annoncé anti-constitutionnellement et unilatéralement sa fédéralisation. Ce tour de passe-passe a été utilisé pour donner une apparence de légalité, si ambiguë soit-elle, à l'annexion d'une « zone grise », afin de pouvoir embrouiller le discours public au niveau des médias. Cependant, les ministres des Affaires étrangères de la coalition anti-terroriste [la vraie, NdT], tout comme d'ailleurs les experts en droit international, ne se font aucune illusion sur la déclaration de fédéralisation unilatérale : il s'agit ni plus ni moins que d'une violation de la souveraineté syrienne par l'équivalent d'une république séparatiste, qui n'a pu être rendue possible que par une guerre d'occupation des États-Unis.

Selon les dispositions légales de la Convention de Genève, comme en vertu de tous les accords parallèles, aucun pays n'a le droit d'occuper ni de morceler un pays souverain, quels que soient les termes que la puissance agresseuse forge pour se justifier.

Par Fort Russ le 21 août 2016

Traduit de l'anglais par c.l. administratrice du blog Les grosses orchades actuellement en veilleuse pour des raisons techniques.

Article original : <http://www.fort-russ.com/2016/08/br...>